

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet FG NEGOCE sur la commune principale de l'AIOT 4 impasse du Val Clair 51100 Reims.

La référence de votre dossier est A-3-NIJQ2H8S7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/06/2023 à 12h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **90064191100020**

Raison sociale **FG NEGOCE**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 IMP DU VAL CLAIR

51100 REIMS

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Ingénieure ICPE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **FG NEGOCE**

Description des activités :

FG NEGOCE souhaite entreprendre sur son site des installations : • De transit, regroupement et tri de métaux et déchets de métaux ; • De transit, regroupement, tri ou préparation de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; • De collecte de déchets dangereux (batteries) et non dangereux apportés par le producteur initial. Afin de mener à bien son activité, l'exploitant dispose d'un pont bascule pour la pesée des camions dès leur arrivée sur le site, qui est équipé de détecteurs de radioactivité. Des grues de manutention seront utilisées afin de gerber les tas de matières. Les déchets de métaux et DEEE seront collectés dans des bennes étanches stockées en extérieur, et les déchets apportés par le producteur initial seront collectés dans des bacs au sein du bâtiment. Aucun traitement de matière, ni stockage de matière polluante n'est envisagé sur le site. En dehors des métaux, déchets de métaux, DEEE et déchets dangereux (batteries) et non dangereux apportés par le producteur initial, aucun autre déchets (de type toxique, radioactif, DEEE, DASRI...) ne sera admis sur le site.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **4 impasse du Val Clair 51100 Reims**

X : 780784

Y : 6903090

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 950 m2	D	
2711	2711-2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	Volume susceptible d'être entreposé 950 m3	DC	
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.5 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Absence d'eaux usées industrielles. Les seules eaux résiduaires concernent les eaux pluviales de ruissellement sur sols imperméabilisés.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sera réalisé sur les voiries, et redirigera les eaux vers un séparateur d'hydrocarbures installé sur le site, puis dans le réseau communal des eaux pluviales.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **5504**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

D'après les données climatiques de la commune de Reims, chaque année, les précipitations sont en moyenne de 784 mm. La surface de la dalle étanche sur le site étant d'environ 7 020 m², le volume maximum annuel rejeté est de 5 504 m³.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité de regroupement et de tri de déchets sur le site n'engendrera pas de déchets supplémentaires. En effet, les matières seront uniquement stockées, triées et expédiées en filières de valorisation, recyclage et/ou réutilisation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'exploitant installera sur son site des extincteurs en nombre suffisant.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble.pdf